

Objet

Suivant l'avis n°2019/04-09, demande de mise en place de l'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur en formation initiale sous statut étudiant

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École polytechnique universitaire de l'université Paris Saclay;
- Vu la note de synthèse établie par Claire PEYRATOUT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du **13 mai 2025**.

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 mai 2025

Le vice-président,
Jean-Louis ALLARD

